

Saint-Alban, le mardi 30 janvier 2024

Objet : Accueil des enfants les jours de grève
Grève du jeudi 1^{er} février 2024 – Groupe Scolaire Peyronnette

Madame, Monsieur,

Conformément à la Loi n° 2008-790 du 20 août 2008, créant un droit d'accueil au profit des élèves des écoles maternelles et élémentaires et suite au mouvement de grève du jeudi 1^{er} février 2024, la Municipalité vous informe qu'un service minimum sera mis en place pour accueillir les enfants des six classes dont les enseignants sont grévistes, sur le temps scolaire de 8h50 à 16h30.

Par conséquent, et seulement dans le cas où vous ne trouveriez pas un autre moyen de garde, vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant en téléphonant à la mairie au 05 62 75 93 93 **au plus tard le mercredi 31 janvier, à 16h30.**

Seuls, les enfants inscrits seront accueillis au service minimum. Tous les enfants inscrits au service minimum devront arriver côté portail maternelle (y compris les enfants des deux classes élémentaires).

Par ailleurs, une partie de l'équipe d'animation des ALAE et de l'équipe ATSEM ayant déposé un préavis de grève au jeudi 1^{er} février 2024, l'organisation de l'accueil de vos enfants sur le temps ALAE va également être modifiée.

Les accueils ALAE du matin et du soir ne pourront pas être assurés pour l'ensemble des classes (maternelles et élémentaires).

Aucun service minimum ne pourra être mis en place.

Les enfants devront être amenés directement à l'école à 8h50 et être récupérés à la sortie de classe à 16h30.

Le service midi est maintenu dans les conditions habituelles.

Le transport scolaire est également maintenu sans animateur accompagnant dans le bus. Cependant, les enfants seront récupérés à l'arrivée du bus par un membre de la direction le matin et accompagnés jusqu'au bus le soir.

Le service ALAE midi et le repas seront facturés aux familles dont les enfants seront présents sur la pause méridienne.

L'ensemble des réservations des services fermés seront annulées par les services municipaux et ne vous seront pas facturées sans démarche nécessaire de votre part. Il en va de même pour les services qui ne seront pas utilisés par les enfants dont les enseignants sont grévistes et qui ne seront pas inscrits au service minimum.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

L'Adjointe au Maire
Déléguée aux Affaires Scolaires
Mme Chantal LAVAUD



La coordinatrice
du service enfance jeunesse
Mme Sophie Capelle

Coordination Enfance Jeunesse

Loisirs Éducation & Citoyenneté G.S
5 rue Salgareda 31140 SAINT-ALBAN

☎ 05 62 10 02 21

@: coordination-saintalban@lecgs.org